

Sujet : [INTERNET] Protection des espèces protégées
De : LILIANE VIENNOT <lilianeviennot88@gmail.com>
Date : 27/02/2023 11:25
Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Bonjour,

Pour faire suite à mes précédents messages relatifs à la protection des espèces protégées d'oiseaux et de chauves-souris, **WKN « s'engage » à arrêter les éoliennes pendant 7 mois.**

Quel est donc l'intérêt d'implanter 8 machines qui ne fonctionneront que 5 mois sur 12, sachant que sur cette période, elles ne tourneront pas 24h sur 24 (trop de vent = arrêt ; et pas assez = arrêt) ?

WKN a vraiment des euros à jeter par la fenêtre pour défigurer l'Environnement.

Par ailleurs, dans son rapport du 07/02/22, l'Autorité Environnementale a demandé aux « *services de l'État en charge des questions d'aménagement du territoire, de la préservation de la biodiversité et de l'énergie, de mener, en lien avec les collectivités locales, une étude spécifique de l'impact de ces grands pôles éoliens sur les oiseaux, de favoriser la diffusion de la connaissance des modifications des couloirs de migration du fait de la densification de ces pôles et d'en tenir compte pour la mise à jour de la définition des zones favorables au développement de l'éolien dans le Grand Est, voire en France si la question se pose de la même façon dans d'autres régions* ».

Il ne semble pas que le nécessaire ait été fait (?).

Ainsi, « *La qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage* » et « *la prise en compte de l'environnement par le projet* » ne donnant aucune réponse satisfaisante, **ne pas construire de parc éolien à Crenay est dès lors la solution à retenir.**

Merci

L. Viennot

